

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PROVENCE**

Division fiscalité et dédouanement
6, Boulevard du Château Double
13098 AIX EN PROVENCE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Edwige PRESLE-WEISS
Téléphone : 0970279262
Mél : edwige.presle-weiss@douane.finances.gouv.fr

AIX-EN-PROVENCE, LE 16 JANVIER 2018

Monsieur TRAPPO Roger
Mairie de Puyméras
Place de la Mairie
84110 PUYMÉRAS

Objet : Informations sur la fermeture de la recette locale des douanes et sur le transfert de ses activités vers le service de la viticulture et des contributions indirectes d'Avignon

Monsieur le Maire,

Je vous informe de la fermeture de la recette locale de Cairanne à compter du **30 mars 2018**. Cette fermeture coïncide avec le départ à la retraite de l'agent actuellement en poste à la recette locale, Monsieur Jean-Frédéric Montagard.

A partir du 30 mars, toutes les activités de la recette locale sont transférées au service de la viticulture et des contributions indirectes d'Avignon, dont les coordonnées suivent :

Adresse : Service de la viticulture et des contributions indirectes d'Avignon.
ZI de la Courtine - 285 Rue Gallias - BP 70956 – 84092 Avignon Cedex09
09 70 27 91 86 - viti-avignon@douane.finances.gouv.fr

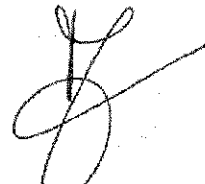
Les opérateurs qui n'ont pas encore opté pour la dématérialisation des déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) via le téléservice CIEL devront transmettre leur exemplaire par courrier au service d'Avignon. L'envoi à cette nouvelle adresse est applicable dès la DRM de mars (à déposer avant le 10 avril).

Le service d'Avignon reçoit le public le jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

Un publipostage sera réalisé afin de porter ces informations à la connaissance des opérateurs rattachés à la recette locale de Cairanne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur supérieur des douanes,
directeur régional à Aix en Provence



Denis MARTINEZ